

Offre Parrainage

Du 3 au 30 Avril 2017

Ce mois ci, parrainez vos proches
et recevez un chèque à la signature
d'un montant de :

1000 €



PARRAIN

Nom
Prénom
Adresse de construction
.....
Téléphone
E-mail



FILLEUL

Nom
Prénom
Adresse de construction souhaitée
.....
Téléphone
E-mail

Conditions : Il ne peut y avoir qu'un seul parrainage par filleul. Le nombre de parrainage n'est pas limité. Pour être valable, le parrainage doit être connu avec la signature du contrat de construction. Tout parrainage sera soumis à l'accord de la direction des Maisons Aura. Les paiements se font par chèque à l'ordre du parrain déclaré lors du démarrage du chantier de son filleul. Toute carte incomplète fera l'objet d'un refus. Tout paiement fera l'objet d'une déclaration administrative. Aucune poursuite ne pourra être engagée à l'encontre des Maisons Aura.

« Au moment où commence avril,
L'esprit doit se montrer subtil ! »



LES MAISONS AURA

Une marque du groupe CIM

Plus d'infos dans votre agence 1 rue de la Boétie à Bergerac ou au 05 53 63 54 90